



COMMUNIQUE DE PRESSE
Paris, le 11 janvier 2018

Le Professeur René Houin prend ses fonctions de vice-président de l'Académie Vétérinaire de France pour l'année 2018

Membre de la première section "Recherche et Enseignement" de l'Académie Vétérinaire de France, a été élu Vice-Président de l'Académie Vétérinaire de France pour l'année 2018.

René Houin est Docteur en Médecine. Il a été Professeur à la Faculté de Médecine de Créteil de 1970 à 2005. Il a effectué l'essentiel de ses recherches sur les zoonoses parasitaires, ce qui l'a amené au contact du monde vétérinaire.

Il a contribué à la création d'une UMR (INRA, AFFSA, ENVA, UP Créteil) avec l'Ecole Vétérinaire d'Alfort, cette UMR est toujours active. Dans le domaine de l'enseignement, il a dirigé un DEA ("circulation des parasites") auquel ont participé de nombreuses équipes vétérinaires pendant 12 ans.

Il a été Président de la Société Française de Parasitologie, puis de la Fédération européenne. Il a été élu membre titulaire de l'Académie vétérinaire de France en 2006.

A partir du Jeudi 11 Janvier, le Bureau de l'Académie Vétérinaire de France sera constitué de
Président : Eric PLATEAU ; Vice-Président : René HOUIN
Secrétaire général : Jean-Pierre JÉGOU ; Trésorier : Michel MARTIN-SISTERON
Secrétaire de séance : Josée VAISSAIRE

A propos de l'élection du président de l'Académie Vétérinaire de France : Le président de l'Académie Vétérinaire de France est de droit le vice-président élu un an auparavant.

A propos de l'Académie Vétérinaire de France : L'Académie Vétérinaire de France a été reconnue d'utilité publique par décret du 16 avril 1878 sous le nom de Société Centrale de Médecine Vétérinaire puis transformée en Académie par décret présidentiel du 12 janvier 1928. Elle est composée de 183 membres dont 25 émérites, 11 honoraires, 63 titulaires, 61 correspondants et 20 non nationaux. Elle a pour but d'étudier tous les sujets relatifs aux domaines scientifiques, techniques, juridiques, historiques et éthiques où s'exercent les compétences du vétérinaire, en particulier ceux se rapportant aux animaux, à leurs maladies, à leurs relations avec l'homme et l'environnement, aux productions animales et à la santé publique vétérinaire; de contribuer à la diffusion des progrès des sciences et au perfectionnement des techniques ayant trait aux activités vétérinaires; de conseiller les pouvoirs publics et d'éclairer l'opinion dans les domaines précités; de développer les relations techniques et scientifiques, nationales ou internationales entre les vétérinaires et les autres acteurs des sciences de la vie et de la santé.